



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الجزائرية المحترفة لكرة القدم
الرابطة الجزائرية لكرة القدم الطائفة
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL EL TAF



COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

JOURNAL DES SANCTIONS / RENCONTRES CHAMPIONNAT / HONNEUR SENIORS

PROCES VERBAL N° 16 DU 13/03/2023

N° RENCONTRE :85

DATE RENCONTRE :10/03/2023

RENCONTRE : CRBZ - USMD

N°AFFAIRE : 49

LICENCE	TYPE	CLUB	NOM & PRENOM	SANCTION	NBRE	MOTIF	AMENDE	ART
J0168	JOUEUR	CRBZ	BERRICHE AHMED	AVERTS	1	CAS		
J0142	JOUEUR	CRBZ	BOUADILA MOHAMED	AVERTS	1	CAS		
J0083	JOUEUR	USMD	SALHI NAOUFEL	AVERTS	1	CAS		



AFFAIRE N° 50 RENCONTRE : AAKH - ESEC (S) du 10/03/2023

Partie arrêtée à la 45 eme mn

- Vu la feuille de match**
- Vu le rapport de l'arbitre**
- Vu le rapport du délégué**

Attendu qu'après le coup de sifflet de la fin de la 1ere mi-temps.

le directeur de jeu était victime d'une agression caractérisé par les deux joueurs de l'ESECHATT suivants:

- Mr KEDADRA RACHID dossier N° 21 lic N° J0254**
- Mr MESSADEK HAMZA dossier N° 10 LIC N° J 0257**

Attendu que devant cette situation et suite à cet acte inadmissible l'arbitre se trouvait dans l'obligation d'arrêter définitivement la rencontre.

Alors que le score était de un(01) but à zero (00) en faveur de l'équipe locale AAKH.

Par ces motifs et application de l'article 114 des RGX /FAF .

La commission décide :

- Joueur KEDADRA RACHID LIC N° J0254 N° 21**
- Joueur MESSADEK HAMZA LIC N° J0257 N° 10**

Un (01) de suspension ferme + 10 000 Da d'amende à chacun pour agression envers officiels sans lésion

- Match perdu par pénalité pour l'équipe ESEC et en attribue le gain à l'équipe AAKH qui compte (03) points et (03) buts ART 65 des RGX/FAF partie arrêtée avant sa durée réglementaire (ART 65)**

Cette décision prend effet à/c du 13/03/2023.

La commission transmet le dossier à la commission COC en ce qui la concerne.

